

Summer le Vif

NUMERO 39

Année 2011

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE

L'actualité trimestrielle

du Groupe PEACE

edito

Voilà (enfin, dirons certains!) les congés payés synonymes de repos, voyage, décompression, en un mot bien-être, seul ou en famille. Mais chaque année les congés payés sont également synonymes de morts sur la route. Aussi, pour ceux qui seront sur la route, soyez très prudents.

J'en profite pour faire le lien sur le fait que notre groupe va engager des actions afin de lutter contre les accidents de trajet. Ces actions seront abordées et détaillées dans les supports de communication du groupe mais je vais déjà vous en livrer les grandes lignes.

Nous allons mettre en place une géolocalisation sur un certain nombre de véhicules de la flotte Groupe. Cette géolocalisation nous permettra de «surveiller» les conducteurs en ce sens qu'elle nous informera sur les infractions au Code de la Route constatées et nous pourrions ainsi agir directement sur les mauvais conducteurs.

Nous envisageons également une action de formation à la conduite à l'attention des conducteurs de véhicules de la flotte Groupe. Cette formation n'aura pas pour but de faire de nos collaborateurs des pilotes, surtout pas. L'objectif de cette formation sera d'en faire des conducteurs avertis, prudents, conscients des dangers de la route tant sur le plan corporel que pénal et civil.

Enfin, des tests de dépistage de drogues et des alcootests seront mis à disposition de nos Responsables sur tous les sites. Ces tests ne seront pas destinés uniquement à ceux qui conduisent un véhicule mais à tous les salariés dans le cadre de leur travail et notamment des travaux à risques.

Je souhaite à chacun d'entre vous de passer ces vacances, le plus agréablement possible, en pensant à ce que je viens d'écrire plus avant et donc en adoptant une conduite cool.

BONNES VACANCES

Lionel LAURENT

SOMMAIRE

P.1 Actualités Générales

Edito

Actualité Filière Viande : E-Coli

La sécurité fait la Une !

P.2 Actualité Groupe PEACE

Le permis à points : et vous ?

Chèques cadeaux rentrée scolaire

Aide au logement CILGERE

Gestion du matériel : EXTRANET

Gestion du Parc Auto

P.3 Actualité Groupe PEACE

Voyage des 10 ans

Départ en vacances en FLUO

Gestion d'accès RFID CESATEC

Carnet rose

Carnet blanc

Site production VAN ROOI MEAT (ISL)

P.4 Hygiène & Sécurité

Résultats Sécurité T2 -2011

Géolocalisation ORANGE FLEET

Somnolence au volant : DANGER

La Sécurité fait la Une !

Une fois n'est pas coutume, la prévention des risques fait la Une de notre journal interne avec la mise en place de nouvelles dispositions pour prévenir des risques inhérents à notre activité et notamment le risque routier, sur le trajet domicile-lieu de travail.

Si nous ne pouvons mettre un gendarme, ou plutôt un préventeur derrière chaque conducteur, nous allons pour certains conducteurs mettre en place à bord des véhicules de la flotte du Groupe, des modules de géolocalisation. Ces boîtiers nous permettront de suivre en temps réel les paramètres de conduite et notamment les infractions manifestes au Code de la Route. Les contrevenants se verront alors sanctionnés (lire en page 4).



Actualité Filière Viande

La maîtrise des bactéries E-Coli pathogènes dans les viandes hachées

La maîtrise des E-Coli pathogènes passe par un ensemble de bonnes pratiques industrielles à chaque étape de la chaîne d'élaboration (abatage, découpe et hachage) complétées par la maîtrise de la chaîne du froid ainsi que, chez le consommateur, par la cuisson « à coeur » des viandes hachées pour les populations sensibles (jeunes enfants en particulier).

Un référentiel national « propreté des animaux ».

La maîtrise de l'hygiène de la viande commence avec le contrôle de la propreté des animaux livrés à l'abattoir comme l'a institué l'interprofession Interbev. La diffusion de ce référentiel est accompagnée, pour les éleveurs, d'une information circonstanciée sur l'importance de la propreté des animaux pour l'hygiène des viandes. Son non-respect débouche sur des sanctions à l'endroit des éleveurs. Cet outil interprofessionnel a entraîné ces dernières années une nette amélioration de la propreté des animaux livrés à l'abattoir.

Le plan de maîtrise des entreprises du SNIV-SNCP :

Si l'abattoir est le lieu essentiel de maîtrise du danger E-Coli pathogènes, c'est parce qu'il est le lieu où peuvent se produire des transferts de la bactérie depuis la peau de l'animal ou son tube digestif vers la viande. Pour prévenir ces contaminations en entrée de chaîne, les entreprises françaises des viandes ont établi depuis fin 2005 un cahier des charges intitulé «Plan de Maîtrise des E-Coli pathogènes» en 3 volets. Pour chaque volet, ce plan propose une analyse de risques et référence tous les moyens de maîtrise à mettre en place. A l'abattoir, la maîtrise du risque passe par l'assurance d'étapes essentielles comme : - la bonne préparation des carcasses lors du retrait du cuir (matériel adéquat et bonne gestuelle du personnel) ; - la bonne préparation à l'ablation du tube digestif en ligaturant l'oesophage et le rectum ; - le renforcement du contrôle de ces pratiques ; - l'éviction de la filière «viande hachée» de tout quartier ayant été souillé suite à un incident d'éviscération (les produits issus de ces carcasses sont orientés vers des filières sécurisées grâce au recours à une cuisson industrielle des viandes). A l'atelier de découpe s'appliquent toutes les règles d'hygiène élémentaires (traçabilité des produits, respect de la chaîne du froid etc.) ainsi que la maîtrise des contaminations croisées. Le contrôle qualité s'assure également que les viandes issues des carcasses évincées ne sont pas utilisées pour fabriquer de la viande hachée. A l'atelier de fabrication de la viande hachée, le plan de surveillance est complété par un plan d'analyses portant sur la recherche d'E-Coli O157:H7 sur chaque mēlée de viande hachée surgelée (une mēlée = un hachoir). Ce plan de contrôle renforcé vise à repérer les lots à contexte épidémique et à les écarter de la mise en marché. Ces lots écartés sont détruits ou traités dans une filière sécurisée.

La maîtrise des interfaces : le SNIV-SNCP va plus loin

Lorsque l'élaboration de la viande hachée a lieu sur le même site que l'abatage des animaux, la maîtrise des process est réalisée de manière intégrée, en un seul continuum qualité. Dans le cas où des viandes proviennent d'établissements d'abatage et de découpe différents de celui de l'élaboration finale des viandes hachées, la réglementation européenne (règlement CE 1760-2000) oblige à ce que les viandes proviennent d'animaux abattus dans un seul et même pays (il peut y avoir plusieurs abattoirs), ce qui limite les assemblages de matières premières. Il est apparu cependant utile aux entreprises du SNIV-SNCP d'aller plus loin et d'imposer à leurs fournisseurs de viandes le respect des critères du référentiel énoncés ci-dessus pour l'abatage et la découpe. La maîtrise des fournisseurs passe donc par des règles précises spécifiant entre autres les obligations d'hygiène à respecter à l'abattoir, l'exclusion de quartiers ayant subi des contaminations lors de l'éviscération, le respect d'un plan d'analyses de suivi de l'hygiène du fournisseur «abattoir», le respect de règles de température pour le transport des carcasses et une obligation de sélection des fournisseurs avec une évaluation de ces derniers comprenant des audits sur site. Aucun achat auprès de fournisseurs occasionnels non listés n'est autorisé.

>>>> (source L'ACTU n°25-26 CNIV-SNCP du 27/06/2011)



Permis à Points

Et vous ?



Le permis à points, entré en vigueur en France le 1er juillet 1992, constitue aujourd'hui un instrument privilégié du dispositif de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et fait partie intégrante du système de formation et de suivi de l'évolution des attitudes au volant de nos concitoyens.

De combien de points est affecté un permis de conduire ?

Le permis de conduire est crédité d'un capital maximal fixé à 12 points.

Tout permis de conduire obtenu à compter du 1er mars 2004 est doté d'un capital initial de 6 points.

Le permis de conduire ainsi obtenu est dit «probatoire» pendant une période de 3 ans, ce délai est ramené à 2 ans si le conducteur obtient son permis B dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (A.A.C.).

Si aucune infraction n'est commise pendant ce délai probatoire, le permis de conduire du conducteur est affecté de 12 points.

Quand et comment s'opère le retrait de points ?

Le retrait de points s'opère automatiquement dès que la réalité de l'infraction commise par le conducteur est établie par le paiement d'une amende forfaitaire, l'émission du titre exécutoire d'une amende forfaitaire majorée, l'exécution d'une composition pénale ou par une condamnation devenue définitive.

Quelles sont les infractions qui entraînent un retrait de points ?

La liste des infractions au Code de la Route susceptibles d'entraîner un retrait de points est limitative et strictement fixée par le législateur.

Il s'agit de contraventions et de délits qui, pour la plupart, mettent en danger la vie des usagers de la route.

Le nombre de points retiré sera d'autant plus important que l'infraction commise est grave.

Vous pouvez consulter la liste des contraventions et des délits entraînant un retrait de points sur le site consacré à la Sécurité Routière du ministère chargé des Transports.

Comment obtenir une reconstitution de son capital de points ?

Plusieurs possibilités existent pour reconstituer partiellement ou totalement son capital initial de points :

> soit, dans le cas où le conducteur a commis une infraction entraînant le retrait d'un seul point, en ne commettant pas d'infraction pendant une durée de 6 mois (le point perdu est restitué à l'issue de ce délai);

> soit en ne commettant pas d'infraction pendant une durée de trois ans (recouvrement du capital maximal de 12 points);

> soit en suivant un stage de sensibilisation, qui permet de récupérer 4 points dans la limite du plafond maximal de points affectés au permis de conduire ; cette récupération de points ne peut avoir lieu qu'une fois tous les deux ans pour un même conducteur .

Rendez-vous sur le site : www.permisapoints.fr => ce site rassemble les centres agréés pour vous proposer, près de chez vous et à la date de votre choix, le stage permis à points qui vous convient.

COMMENT CONSULTER LE SOLDE DE VOS POINTS =>

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/permis-conduire-points/infos-releve-integral

Ce téléservice vous permet de consulter le nombre de points affectés à votre dossier de permis de conduire, au moment de la visualisation.

Pour y accéder, vous devez être en possession de votre numéro de dossier et de votre code personnel confidentiel sécurisé. Ces éléments figurent sur les trois documents suivant :

1 - sur le relevé intégral de votre dossier de permis de conduire, qui vous sera délivré par toute préfecture ou dans une des 250 sous-préfectures raccordées à l'application Système National des Permis de Conduire ;

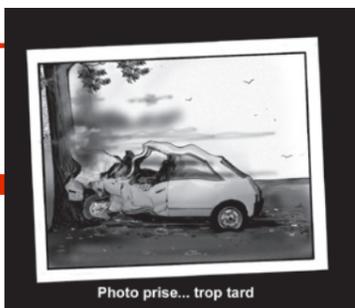
2 - sur les lettres référence 48M, envoyées en recommandé par le Ministère de l'Intérieur aux conducteurs ayant commis une infraction dont le coût en points amène le capital de points de leur permis de conduire à atteindre ou à franchir le seuil des 6 points (sur un nombre maximal de 12), pour les alerter sur cette situation et les inciter à suivre un stage de sensibilisation à la Sécurité Routière ;

3 - sur les lettres référence 48N, envoyées en recommandé par le Ministère de l'Intérieur aux conducteurs ayant perdu 3 points ou plus (sauf si l'infraction entraîne l'invalidation du permis de conduire) alors qu'ils sont titulaires d'un permis probatoire, pour les informer qu'ils doivent obligatoirement suivre un stage de sensibilisation à la Sécurité Routière.

ATTENTION : vous ne pourrez consulter vos points que le lendemain du jour où votre code confidentiel vous aura été délivré. Le moyen le plus simple et le plus efficace pour conserver ou récupérer ses points reste de ne pas commettre d'infraction !

Gestion Parc Auto

Vos points nous intéressent !



Pour faire suite à l'article ci-dessus et pour alimenter notre plan d'action spécifique «Risque Routier», nous allons procéder à la vérification de la validité du permis de conduire de chacun des conducteurs de nos véhicules de service.

Il s'agira de nous assurer que chacun d'entre eux est bien en possession du nombre minimal de points requis pour conduire un véhicule léger.

L'article ci-dessus vous donne précisément la démarche à suivre pour obtenir votre décompte de points, alors vous qui conduisez un véhicule de notre flotte Groupe, ne perdez pas de temps et demandez votre décompte de points.

Nos collaborateurs recevront prochainement une attestation sur l'honneur à nous retourner signée dans laquelle sera précisée la validité en cours de leur permis de conduire.

Chèques CADHOC

Rentrée scolaire



Pour la rentrée scolaire, le comité d'entreprise offre des chèques CADHOC de 16 euros. Ces chèques vous seront envoyés avec les paies du mois d'août, soit le 15 septembre 2011. Rappel des conditions :

- Le salarié doit avoir 6 mois d'ancienneté. (Ex : pour septembre 2011 il doit être entré dans la société au 31/03/2011 au plus tard)

- L'enfant doit avoir de 3 à 16 ans (Ex : pour 2011 il doit être né entre 01/09/1995 au 01/09/2008)

- Les enfants doivent être à charge et l'extrait d'acte de naissance doit avoir été communiqué aux services administratifs



Pour savoir où les dépenser, n'oubliez pas le site www.cheque-cad-hoc.com, rubrique « Où dépenser vos chèques cadhoc ».

Logement CILGERE

Des solutions pour vous aider



Les employeurs d'au moins 20 salariés, quelle que soit la nature de l'activité, la forme juridique et le régime d'imposition, sont tenus de participer, chaque année, au financement de la construction de logements ou d'opérations assimilées. Le montant de cette participation est fixé sur la base des rémunérations versées au sein de l'entreprise et doit être au moins égal à 0,45% de ces rémunérations versées l'année précédente.

Tradevia verse cette participation à l'organisme CILGERE.

C'est pourquoi nous tenions à vous rappeler que CILGERE peut apporter des réponses concrètes à vos besoins logement:

- > Trouver une location
- > Obtenir le meilleur financement immobilier
- > Accéder à la propriété
- > Réaliser des travaux
- > Accompagner la mobilité professionnelle

De plus, CILGERE propose un service CIL-PASS Assistance qui écoute, conseille et assiste en cas de difficultés liées au logement, suite à un événement difficile et imprévu.

Pour toutes vos demandes, rendez-vous sur le site : www.cilgere.fr ou n'hésitez pas à contacter : CILGERE EST - 2 Place Saint Martin - BP 50 568 57 010 METZ CEDEX 1 -

Tel : 03.87.39.58.00

Gestion du matériel

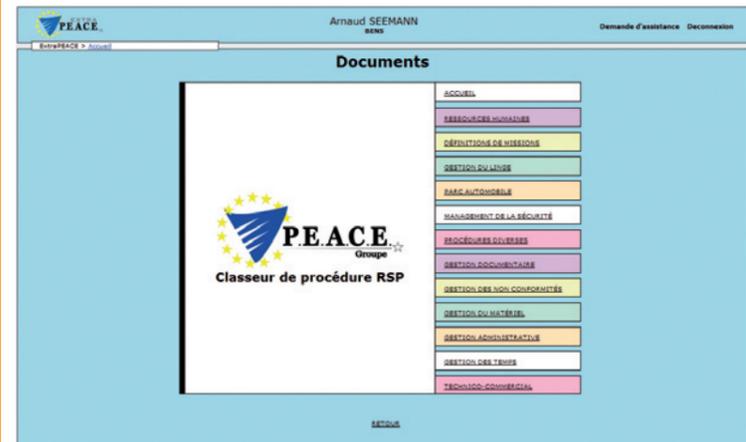
Extranet, c'est parti !



Présenté lors du séminaire RSP et dans les cartons depuis longtemps, l'extranet du groupe a été lancé fin avril avec l'envoi à chacun des RSP de leurs codes d'accès personnalisés.

Dans un premier temps, nos Responsables trouveront sur l'extranet l'ensemble du classeur RSP et notamment la gestion complète du matériel présent sur les sites de production : inventaire, état du stock, mais aussi et surtout commande en ligne du matériel.

Voilà, nos Responsables de Site de Production pourront faire leur shopping en ligne !



Blague à part, pour les premiers d'entre eux qui utilisent notre système de gestion du matériel en ligne, tous s'accordent à dire que c'est une réussite et que cela leur fait gagner beaucoup de temps.

Chaque mois de nouveaux utilisateurs se lancent et utilisent notre extranet. Le Responsable du Service Informatique se tient à la disposition de l'ensemble des utilisateurs et proposera très prochainement à ceux le désirent, de suivre une formation technique à l'utilisation de notre extranet. Nous ferons des petits groupes et ces formations auront lieu à Dudelange ou à Remilly en fonction des disponibilités de chacun.

Les RSP souhaitant suivre cette formation spécifique peuvent faire part de leur demande par mail au Service Informatique : informatique@groupe-peace.com au par téléphone au 00 352 52 30 37.

L'utilisation du catalogue online permet de gagner du temps en interagissant rapidement avec nos fournisseurs. Ayez le réflexe extranet pour passer vos commandes !

Groupe
P.E.A.C.E.

Voyage des 10 ans

Le premier groupe déjà de retour !



Les heureux prétendants au voyage offert par le groupe PEACE sont revenus heureux et ressourcés de leur séjour à Majorque.

En plus de nos salariés étaient présents : Le soleil, la mer, la piscine et les bons cocktails... !

Tout donc pour que le séjour soit très agréable.

Notre collaboratrice Melle Christelle Wobedo a surtout retenu un panorama magnifique et une très bonne prestation de notre Tour Opérateur.

Et nous avons même eu les remerciements de Mr et Mme HINDERYCKX pour « une semaine très agréable à Las Rocas »

Un deuxième groupe partira début octobre, et nous leur souhaitons d'ores et déjà un excellent séjour à Las Rocas !

Carnet blanc

Tous nos voeux aux heureux époux

Groupe PEACE

M. Patrick THIBAUDON a épousé Muriel le 11 juin 2011
(Responsable de Site de Production société TRADEVIA)

Tous nos voeux de bonheur aux heureux mariés.



Carnet rose



Groupe PEACE

Mélina PIETTE le 28 mars 2011

Bapthis MOREL le 05 avril 2011

Antoin LOVISA le 22 avril 2011

Jonas SCHNURR le 08 mai 2011

Yvan RIGODIN le 10 mai 2011

Mathéo MAILLARD le 24 mai 2011

Ilyan DELVALLEZ le 24 mai 2011

Raphaël PETOIN le 01 juin 2011



Nous souhaitons tous nos voeux de bonheur aux heureux parents et la bienvenue à tous les bébés.

Départ en Vacances

La haute visibilité pour tous

Groupe
P.E.A.C.E.



Nous vous rappelons que la présence dans tous les véhicules d'un gilet de sécurité est obligatoire en France, à l'instar de ce qui se fait dans de nombreux autres pays européens qui ont déjà adopté cette mesure.

En effet, l'absence de visibilité est l'une des principales causes d'accident de la route. Les victimes n'étant pas seulement des automobilistes, mais aussi des piétons qui n'étaient pas visibles.

Il est donc prévu qu'en cas d'arrêt d'urgence, le conducteur, lorsqu'il quitte son véhicule doit être mieux vu et perçu par les autres usagers de la route.

Il doit donc porter un gilet de sécurité conforme aux normes européennes EN 471 et EN 1150. Ces normes garantissent que l'utilisateur d'un tel gilet sera détecté correctement dans la lumière des phares, lors de situations dangereuses et dans toutes les conditions de luminosité.

Cette conformité est attestée par le marquage CE apposé sur le gilet de haute-visibilité et par la présence d'une notice d'instruction indiquant comment l'utiliser, le conserver et le laver.

Il faut également acquérir un triangle de signalisation à placer en amont du lieu de la panne de votre véhicule, bien en évidence, en limite de chaussée. En l'absence de ces équipements, il vous en coûtera alors 135 euros !

Notre petit conseil : les vacances arrivent, les balades en vélo avec les enfants aussi ... alors ayez le bon réflexe, équipez toute la famille de gilets réfléchissants. Votre balade n'en sera que plus sécurisée.

Gestion d'accès

Technologie RFID

CESATEC



La société Cesatec poursuit sa croissance et élargit son domaine d'activité. Elle propose désormais la fourniture de système complet de gestion d'accès et notamment en utilisant la technologie par badge RFID. Voici les derniers contrats remportés et leur déploiement :

Equipement de l'aire d'accueil des Gens du Voyage à Longwy :

La société Cesatec a remporté en juin un appel d'offre public pour équiper les aires d'accueil des Gens du Voyage de Longwy avec un système de gestion des accès, des énergies et des fluides. Ce système, est issu d'un développement conjoint entre la société Cesatec pour la partie automatisme et la société Cape Cod pour la partie programmation.

Ce système intégré prendra en charge la gestion des résidences ainsi que la gestion des fluides par une interface de prépaiement avec action sur la distribution d'eau et d'électricité.

24 emplacements seront ainsi gérés par notre système Opal GV. Installation prévue fin août.

Equipement pour le C.H.U. de Nancy :

La société Cesatec, en collaboration avec la société IS-LOG de Strasbourg, spécialisée dans la technologie RFID, a débuté un audit du système de contrôle d'accès de l'ensemble du CHU de Nancy. A l'issue de cet audit, la société Cesatec sera en mesure de postuler pour un marché de remplacement de près de 600 portes.

Equipement pour la déchetterie de Longwy :

La Communauté de Commune de l'Agglomération de Longwy a débuté la distribution de près de 16.000 cartes RFID pour la gestion des accès à sa nouvelle déchetterie. Pour rappel, le système de gestion et de contrôle des accès a été développé et installé par la société Cape Cod. Ce système comprend l'enregistrement et les autorisations de passage par carte RFID et plaques minéralogiques, l'enregistrement et la facturation des déposes de déchets par les professionnels.



Groupe PEACE

Notre Client :
VAN ROOI MEAT à Helmond
(NL) Pays Bas

le site de production :

VAN ROOI MEAT

Site de production

Responsable de Site :

Remi SCHMIDT

Effectif moyen :

10 collaborateurs

Type de production :

**Désossage
Jambons de Porc**

Volumes :

15 T / hebdo.

Nos collaborateurs :



Risque Routier

Système de Géolocalisation par GPS

Groupe PEACE

orange™

Suite de l'expérience G-BOX

Dans nos précédentes éditions, nous vous avons présenté le système G-BOX installé sur une vingtaine de véhicules de la flotte du Groupe. Ces boîtiers nous ont confirmé l'absolue nécessité de surveiller la conduite de certains de nos collaborateurs. Il s'avère que nous avons pu identifier trois classes de conducteurs : les prudents, les prudents mais qui parfois prennent un peu plus de risques et les fous du volant que l'on qualifera, au stade des mesures enregistrées, de chauffards.

Aussi, nous notons depuis plus de deux ans une recrudescence des accidents de trajet (domicile-lieu de travail), et ces statistiques peuvent être mises en relation avec les données obtenues des G-BOX. Cela confirme que nous devons poursuivre notre lutte pour prévenir les accidents routiers et que nous devons mettre tout en oeuvre pour obtenir de meilleurs résultats et ainsi préserver la santé et l'intégrité physique de nos collaborateurs.

Cette année 2011 verra la mise en place d'un plan renforcé de prévention du risque routier.

Dans ce plan, la Direction du Groupe a décidé de remplacer les 20 G-BOX par 50 boîtiers GPS/GPRS afin de permettre d'une part, une remontée en temps réel des paramètres de conduite des 50 véhicules équipés et d'autre part, de mettre fin à des prises de risques inconsidérés et à des infractions manifestes du Code de la Route.

La Direction du Groupe procédera très prochainement au choix des 50 véhicules et ces derniers seront ainsi équipés du boîtier FLEET ORANGE de dernière génération. Les installations seront faites en interne par des membres agréés par ORANGE.

Pour résumer le système de géolocalisation, il s'agit d'un procédé permettant de positionner un objet (ici une voiture) sur un plan ou une carte à l'aide de ses coordonnées géographiques. Cette opération est réalisée à l'aide d'un terminal capable d'être localisé (grâce à un système de positionnement par satellites et un récepteur GPS (boîtier fleet ORANGE) et de publier (en temps réel ou de façon différée) ses coordonnées géographiques (latitude/longitude). Les positions enregistrées peuvent être stockées au sein du terminal et être extraites postérieurement, ou être transmises en temps réel vers une plateforme logicielle de géolocalisation, ce qui sera notre cas avec une transmission vers le portail ORANGE toutes les 2 minutes (avec une précision de l'ordre du mètre). La transmission en temps réel nécessite un terminal équipé d'un moyen de télécommunication de type GSM/GPRS, lui permettant d'envoyer les positions à des intervalles réguliers. Ceci permet de visualiser la position du terminal au sein d'une carte, pour nous la carte représentera les pays d'Europe frontaliers avec la France, à travers une plateforme de géolocalisation le plus souvent accessible depuis un portail Internet. L'accès à ce portail sera très strict et effectué par des personnes habilitées en interne.

Nos collaborateurs, pour lesquels le véhicule sera équipé du boîtier de géolocalisation, recevront très prochainement une note de service par courrier leur expliquant le périmètre du projet et l'utilisation professionnelle des données récupérées.



Le choix des véhicules et donc des conducteurs concernés se fera en fonction de plusieurs paramètres propres au conducteur : accidentologie, taux de sinistralité, coût des réparations de remise en état des véhicules après restitution, procès verbaux réceptionnés (selon leur nature) et tout autre fait marquant lié à la conduite de l'un de nos véhicules (nombre de kilomètres parcourus par exemple).

Les contrevenants aux règles élémentaires de conduite et notamment aux infractions au code de la route se verront avertis et sanctionnés comme le prévoit le règlement intérieur en vigueur au sein des sociétés du Groupe. La Direction recevra en entretien individualisé les personnes ayant une conduite à risques et qui pourront se faire retirer le véhicule de société qui sera confié à un autre collaborateur.

A travers ce dispositif nous voulons protéger nos collaborateurs et surtout nous voulons protéger les passagers des véhicules pour lesquels le conducteur attiré adopte une conduite inappropriée et dangereuse.

Nous comptons sur la compréhension de l'ensemble de nos conducteurs et surtout nous espérons aussi que leurs familles sauront leur faire comprendre et admettre que notre plan d'action n'a que pour seul objectif, la réduction du nombre d'accidents de trajet et par la même, du nombre de collaborateurs blessés sur le chemin domicile-travail.

VOTRE AVIS nous intéresse

Donnez-nous votre avis sur le contenu de notre journal interne afin de toujours mieux vous informer. par courrier (bureaux administratifs) ou par mail sur **slv@groupe-peace.com**

Nous vous rappelons également la mise en place sur notre site web des espaces Forum et Boîte à idées... Ces deux espaces sont très peu utilisés, pourtant nous ne doutons pas que vous ayez un avis à donner, une bonne idée à partager ou des suggestions à nous proposer pour améliorer la vie de chacun des membres au sein de notre Groupe.

Retrouvez-nous sur www.groupe-peace.com

Point Sécurité

Commentaires T2 - 2011

Groupe PEACE



Tendance : Avis du service Sécurité Groupe

Les résultats affichés sur ce deuxième trimestre 2011 suivent la même tendance que le trimestre précédent. La société TRADEVIA reste devant la société INTERMEAT en terme de nombre d'accidents du travail déclarés, mais on notera une amélioration sur cette fin de trimestre. Nous avons du mal à enrayer la recrudescence des accidents du travail sur la société TRADEVIA, de par des problèmes récurrents de sécurité sur un seul site de production, à savoir le site POUJOL EST à Sarreguemines.

Concernant l'ensemble des autres sites de production du Groupe, nous pouvons dire que la politique sécurité mise en oeuvre est respectée et les résultats affichés sont satisfaisants et conformes à nos attentes, notamment sur la société INTERMEAT Services qui est bien en dessous en terme de résultats par rapport au plafond à ne pas dépasser. Au cours des différentes visites du Service Sécurité, il a été observé un bon respect des règles élémentaires en matière de prévention de risque. Nous devons maintenir ce niveau pour les mois à venir. Nous mettons tout en oeuvre en ce début de second semestre pour prévenir des accidents de la route, qui nous le savons, sont en recrudescence à partir de la saison automnale (à lire en page 2, 3 et 4).

Commentaires par société

TRADEVIA : Comme nous le précisons ci-dessus, les problèmes de sécurité se concentrent principalement sur le site POUJOL EST. Nous savons ce site très accidentogène de par sa configuration, il rassemble à lui seul 80% des accidents du travail. La Direction met tout en oeuvre pour retrouver le niveau de sécurité que nous connaissons sur l'ensemble de nos sites de production. Nous travaillons activement auprès de notre Client pour que celui-ci apporte un niveau de sécurité supérieur à ses infrastructures.

Résultats	Nb
TRADEVIA	5
INT.LUX.	4
INT.SUISSE	0
TOTAL	9

Plafond (*)	Nbre
TRADEVIA	7
INT.LUX.	10
INT.SUISSE	0
TOTAL	17

CARAPEACE (*) 7% des effectifs

Commentaires par société (suite)

TRADEVIA (suite) : D'autre part nous accentuons notre présence sur ce site afin de faire cesser les comportements à risques et de sensibiliser nos collaborateurs au respect des règles élémentaires de sécurité. Nous oeuvrons également auprès de nos Responsables pour qu'ils prennent conscience de l'importance capitale que revêt la bonne application de notre politique sécurité. Tout manquement peut avoir des répercussions dramatiques, pouvant blesser gravement nos collaborateurs. Il est certain que nous allons poursuivre nos efforts pour remettre ce site à niveau en terme de sécurité.

INTERMEAT Luxembourg :

Nous nous félicitons des résultats obtenus sur la société INTERMEAT. Ils suivent la tendance de ce début d'année. Mais nous vous mettons en garde, car l'année passée tous ces bons résultats avaient été annulés par un nombre important d'accidents de trajet sur le 4ème trimestre. C'est pourquoi il faut redoubler de vigilance pour d'une part, maintenir ce niveau de sécurité qui est très satisfaisant sur l'ensemble des sites et d'autre part, ne rien lâcher par rapport aux accidents de la route et notamment aux comportements à risques (vitesse, alcool, drogue, fatigue, conduite inadaptée au trafic et/ou à la météorologie ...).

Enfin, nous voulons terminer sur une note optimiste et remercier l'ensemble de nos collaborateurs qui oeuvrent au quotidien pour sécuriser leur espace de travail et assurer leur sécurité et celle de leurs collègues.

INTERMEAT Suisse : 0 AT à ce jour... nous encourageons nos collaborateurs travaillant sur la Suisse à maintenir ce niveau de résultat.

Risques routiers
La somnolence au volant

Groupe PEACE

Notre temps de sommeil a tendance à raccourcir. Plus d'un tiers d'entre nous dort moins de 6 heures pas nuit alors que pour la plupart nous avons besoin de 7 à 8 heures de sommeil pour récupérer. L'augmentation du temps de transport quotidien contribue à accentuer ce manque de sommeil qui nous rend plus somnolent dans la journée et en particulier dans les périodes monotones, comme au volant d'une voiture, notamment sur autoroute.

Parce que trop d'accidents commencent par un bâillement, arrêtez-vous impérativement de conduire dès les premiers signes, car les risques d'avoir un accident dans la demi-heure qui suit sont multipliés par 3 ou 4 : les réflexes sont altérés et plus nous roulons vite plus les conséquences sont graves en cas d'accident. Pourtant des solutions concrètes existent :

LUTTEZ CONTRE LES RISQUES DE SOMNOLENCE AU VOLANT

- Dès les premiers signes, arrêtez-vous et dormez une vingtaine de minutes
- Pour récupérer plus rapidement : prenez 1 ou 2 cafés avant de faire une courte sieste. La caféine met 15 à 30 minutes avant d'agir. Son absorption ne gêne pas l'endormissement et permet de retrouver l'ensemble de ses capacités au réveil.
- Evitez de conduire aux heures où le risque de somnolence augmente sensiblement (entre 2h et 5h et après chaque repas).

FAITES LE PLEIN DE SOMMEIL !

- Prenez soin de votre capital d'éveil : évitez les nuits trop courtes, les nocturnes.
- Si vous êtes somnolent de façon régulière, consultez votre médecin.

NE CONFONDEZ PAS FATIGUE ET SOMNOLENCE

- La fatigue, c'est la difficulté à rester concentré. Les signes annonciateurs sont le picotement des yeux, le raidissement de la nuque, les douleurs de dos et le regard qui se fixe. Une solution : toute les 2 heures, la pause s'impose !
- La somnolence, c'est la difficulté à rester éveillé, avec le risque d'endormissement, quelle que soit la longueur du trajet. Elle se manifeste par des bâillements et des paupières lourdes. La pause alors ne suffit plus, la solution la plus efficace : faire une sieste !